



**Le Président**

Paris, le 16 décembre 2014

Monsieur le Premier ministre,

Dans sa tribune du 2 juin dernier annonçant la nouvelle carte des Régions, le Président de la République indiquait que la Région « sera la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi ».

Lors de notre congrès le 10 octobre, vous exprimiez le diagnostic suivant : « Est-ce que notre dispositif de formation professionnelle, d'alternance, d'emploi, de lutte contre le chômage, est aujourd'hui suffisamment performant ? Non. Comment l'améliorer en termes de performance ? Cela nécessite de le rendre au plus près de la réalité du terrain. Qui peut jouer ce rôle sinon les Régions, au-delà de l'engagement qui est déjà celui des missions locales ? »

Dans ce cadre, lors d'une déclaration solennelle au Sénat sur la réforme territoriale le 28 octobre dernier, vous annonciez que vous étiez « favorable à de nouveaux transferts de compétence de l'Etat en matière de développement économique et à l'expérimentation en matière d'accompagnement vers l'emploi. ».

Les différents membres du Gouvernement ont ensuite réaffirmé cette volonté politique, en particulier devant la Représentation nationale ce 4 décembre dernier. Dans ce cadre, les deux rapporteurs de la commission des lois du Sénat issus tant de la majorité présidentielle que de l'opposition, Jean-Jacques Hyst et René Vandierendonck, ont proposé une première étape de décentralisation en matière d'emploi que nous avons saluée.

Je tenais à vous faire part de notre étonnement devant les déclarations de samedi dernier qui vous sont prêtées, selon lesquelles "Il n'est pas question de transférer des compétences emploi aux régions, même pas de manière expérimentale ».

Or, vous le savez, l'organisation de l'accompagnement vers l'emploi et la requalification des chômeurs est émietté (Pôle emploi, Missions locales, Maisons de l'emploi, PLIE...) sans pilotage, sans lien passé avec le monde de l'entreprise et des dizaines de milliers d'emplois sont abandonnés et non pourvus chaque année.

**Monsieur Manuel VALLS**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

.../...

Dans le contexte de chômage actuel, il n'est pas acceptable que tout débat sur le service public de l'emploi soit interdit et mis à mal par le *lobbying* intense et continu de quelques hauts fonctionnaires surtout désireux de ne rien changer au lieu de rechercher de nouvelles solutions pour être plus efficace en matière d'accompagnement des chômeurs.

Aujourd'hui, le pilotage du service public de l'emploi est dissocié des politiques de développement économique territorial et de la compétence Formation des Régions. Or, la France est le seul pays d'Europe à maintenir un tel système de cloisonnement entre développement économique et emploi. En Allemagne, les Länder sont au cœur de la gouvernance de l'Agence fédérale pour l'emploi. En Italie, ce sont les Régions qui pilotent les Centres régionaux pour l'emploi.

Le confortement du rôle économique de nos Régions, en discussion dans le cadre de la réforme territoriale, est indissociable de leur renforcement sur le champ de l'emploi. Seule la Région, dont les compétences en matière de formation et d'orientation viennent d'être renforcées par la loi du 5 mars 2014, est à même de rapprocher le demandeur d'emploi du patron de PME, et d'anticiper. En Europe, le couple qui fonctionne pour le développement économique et l'accompagnement vers l'emploi est le couple Région-PME.

En revanche, contrairement à ce qui a été caricaturé par certains opposants à toute réforme, les Régions n'ont jamais demandé ni la scission de Pôle emploi, ni le transfert des personnels, ni même encore les compétences en matière d'indemnisation des demandeurs d'emplois.

Elles ont simplement proposé d'expérimenter le volet accompagnement vers l'emploi, en lien avec leurs compétences d'aides aux entreprises et de formation professionnelle, et ce dans le respect de la convention nationale Unedic/Etat/Pôle emploi.

Dans ce cadre, les Régions volontaires deviendraient autorités organisatrices pour assurer la coordination des acteurs, organiser le maillage territorial et la répartition des moyens au plus près des besoins des bassins d'emplois, et surtout mettre en place une véritable politique de prospection des entreprises et notamment PME qui fait aujourd'hui cruellement défaut dans notre pays.

Face à la crise de l'emploi qui mine la cohésion sociale, les Régions volontaires s'engageraient à relever les défis suivants :

- les inégalités d'accès au service public de l'emploi : Un conseiller Pôle emploi situé à Tremblay en Seine-Saint-Denis suit en moyenne 267 demandeurs d'emploi, quand son collègue du XVI<sup>e</sup> arrondissement, 142 : le double... En Aquitaine, un conseiller de Saint-Jean-de-Luz suit 131 demandeurs d'emplois, contre 290 à Lormont. Inversement proportionnel aux besoins !
- la déperdition d'énergie compte-tenu de l'émiettement des structures : 32% des effectifs sont dédiés aux fonctions supports contre 24% en Allemagne ; qui ne vont pas à l'accompagnement vers l'emploi ;
- la relation entre service public de l'emploi et entreprises : 820.000 emplois sont non pourvus et 400 000 emplois abandonnés.

Comme sur les TER en 1997 ou sur les fonds européens en 2003, l'expérimentation est une méthode adaptée pour tester de nouvelles réponses à la crise de l'emploi, en proximité des entreprises et des demandeurs d'emplois, dont personne ne doit avoir peur. Au terme d'une évaluation indépendante, le Parlement serait appelé à se positionner soit pour sa généralisation, son renouvellement ou voire même son abandon.

La décentralisation va de pair avec le principe de responsabilité. La réalité est que les politiques de développement économique dont les Régions ont la charge sont indissociables des politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage, et doivent être assumées comme telles devant nos concitoyens.

Espérant avoir retenu votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*très cordialement*



Alain ROUSSET